

Paris le **24 SEP. 2018**

**Le directeur général
Mission Gestion des dirigeants**

Madame Karine PINEL
14 rue d'Amboise
37 540 SAINT CYR SUR LOIRE

Madame,

Comme suite à l'absence de l'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire, et conformément à la réglementation, je vous prie de trouver ci-joint ma décision de prolonger votre intérim en qualité d'agent comptable intérimaire de cet organisme à compter du 10 octobre 2018 jusqu'au retour de l'agent comptable et au plus tard jusqu'au 10 avril 2019.

Avec mes félicitations, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Vincent Mazauric

**Décision portant prolongation de l'intérim dans les fonctions d'agent
comptable de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

Vu l'article R. 122-4 du code de la sécurité sociale ;

Vu Le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;

Vu l'absence de l'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire

DECIDE

Article 1 : L'intérim Madame Karine PINEL, née le 27 août 1969 à Saint Chamond (42), est prolongé jusqu'au retour de l'agent comptable.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 10 octobre 2018, jusqu'au retour de l'agent comptable et au plus tard jusqu'au 10 avril 2019.

Article 3 : L'agent comptable national et le directeur de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le **24 SEP. 2018**



Vincent Mazauric



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24